

ses discours pour les journaux, et qui, après nous avoir embrassés à la hâte et d'un air distrait, courait à un dîner politique... En France, je trouvais des hommes de la plus haute naissance jouissant du plus beau loisir. Ils voyaient les ministres, mais c'était pour leur adresser des choses aimables et en recevoir des respects; du reste aussi étrangers aux affaires de la France qu'à celles du Japon (1)."

Ce n'est pas impunément, ajoute Taine, qu'on retranche à un arbre ses racines. Instituée pour gouverner, une aristocratie se détache du sol lorsqu'elle ne gouverne plus, et elle a cessé de gouverner depuis que, par un empiétement croissant et continu, presque toute la justice, toute l'administration, toute la police, chaque détail du gouvernement local ou général, toute initiative, collaboration ou contrôle en matière d'impôts, d'élections, de routes, de travaux et de charités, a passé dans les mains de l'intendant et du subdélégué, sous la direction suprême du contrôleur général et du conseil du roi. Jamais conducteurs d'hommes n'ont tellement désappris l'art de conduire les hommes, art qui consiste à marcher sur la même route, mais en tête, et à guider leur travail en y prenant part.

Voilà donc le roi devenu le seul maître, l'unique représentant du pays. "C'est en ma personne seule que réside l'autorité souveraine... c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif *sans dépendance et sans partage*..."(2)

"Un village, disait Turgot à Louis XVI, n'est qu'un assemblage de maisons, de cabanes et d'habitants aussi passifs qu'elles... "Votre Majesté est obligée de décider tout par elle-même ou par ses mandataires.... Chacun attend vos ordres spéciaux, pour contribuer au bien public, pour

(1) Stendal, *Rome, Naples et Florence*, 371.

(2) Réponse de Louis XV au parlement de Paris, le 3 mars 1766.